

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trés mois... 8

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Octobre 1879.

Bulletin politique.

TRISTE POSITION !

Le gouvernement se trouve dans la position d'un homme qui a consacré de nombreuses années au perfectionnement d'une machine qui un jour doit lui donner la mort.

Nous avons vu les ministres venir eux-mêmes défendre à la tribune la mesure de l'amnistie, dans un but de popularité de mauvais aloi; ils ont oublié les sentiments de la justice qu'a étouffés en eux l'amour du pouvoir.

Quels fruits en retirent-ils? Les mêmes hommes qu'ils ont fait revenir de l'exil ou sortir du bagne sont les premiers à demander des comptes au cabinet et à réclamer sa chute.

L'élection de Bordeaux a donné le branle, le quartier de Javel a imprimé à l'opinion un mouvement plus accentué; à Lyon, on a voulu aussi ne pas rester en arrière.

Lisez le compte rendu de la dernière réunion des électeurs lyonnais: un ancien membre de la Commune, actuellement encore détenu au bagne, est nommé président. Le candidat radical, ancien promoteur de l'insurrection de 1871, ne craint pas de dire

« Aujourd'hui, nos sentiments sont les mêmes; que voulions-nous alors? la République vraie avec toute sa logique, avec toutes ses conséquences publiques et sociales. Le citoyen Blanqui représentait ces principes. Nous votions pour le martyr, pour le précurseur indompté de la République. Nous lutifions pour obtenir la République, telle qu'il la veut, telle que nous la voulons, telle que nous l'aurons. »

Au journaliste Garel, succède à la tribune un autre journaliste, le citoyen Abel

Peyrouton, dont les attaques ne sont pas moins vives à l'égard de la République modérée.

« Pourquoi combattons-nous ce gouvernement qui a inscrit au fronton de ses codes: République française! c'est que nous sommes dans des temps de transaction, qu'ils ont trop duré, qu'il est temps d'en finir, de réaliser le programme républicain, d'écraser tous les ennemis de la vraie République. »

L'orateur examine les griefs des radicaux contre le gouvernement actuel. « Ils sont, dit-il, une majorité de 370, qui n'ont eu qu'une ambition, c'est d'être tour à tour ministres, préfets, receveurs généraux, et parce qu'ils sont au pouvoir, ils croient que la République existe. Ils ont voulu transiger avec le passé monarchique, avec le passé catholique... Nos députés, que nous avons soutenus avec tant d'ardeur, de vaillance, de naïveté (rires), quelles réformes ont-ils proposées? Aucune. Les charges qui pesaient sur les contribuables il y a quarante ans sont quadruplées. »

Qu'est-il résulté de tous ces discours? Le cabinet a-t-il fait des poursuites, les tribunaux ont-ils à fonctionner? Erreur.

Le gouvernement a courbé la tête, et le citoyen Garel a été élu.

Et il en sera de même, tant que le ministre Waddington sera au pouvoir, parce que son influence est usée, son pouvoir est nul, et parce que, surtout, il aura toujours contre lui son passé libéral, ses concessions premières qui lui ont aliéné les conservateurs sans lui acquérir les intransigeants.

L'ÈRE DES CONFLITS.

Les républicains avaient dit, quand M. Jules Grévy monta sur le fauteuil de la présidence :

« L'ère des conflits est terminée. » Or, c'est précisément depuis ce temps-là que les conflits se succèdent avec une rapidité qui surpasse l'imagination. L'un n'attend pas l'autre. Il y en avait un hier, il y en a un aujourd'hui, il y en aura un demain et les jours suivants.

Avant-hier, il s'agissait de M. Hérold; hier de M. Andrieux, aujourd'hui, M. Hérold revient sur le tapis.

Le préfet de la Seine a fait, dans le sein du conseil municipal de Paris, son petit discours contre l'amnistie.

Les conseillers radicaux voulaient s'occuper de cette question.

L'honneur que leur a fait M. Humbert en acceptant une place au milieu d'eux leur en faisait un devoir.

C'était illégal, puisque les conseils municipaux ne doivent pas s'occuper de politique; mais qu'est-ce que cela pouvait faire à un conseil aussi radical que celui de Paris?

M. Hérold, représentant du gouvernement, a accompli son devoir en essayant de sauver la légalité.

Il n'a pas réussi; il n'y comptait pas d'ailleurs.

Et le conseil a émis son vœu en faveur de l'amnistie plénière.

Soixante-six conseillers ont adopté le vœu; quatre l'ont repoussé.

Il ne restait plus au préfet qu'à s'en aller. Il est allé sans doute, immédiatement, chez le ministre de l'intérieur, pour savoir s'il faut annuler le vœu...

Grave affaire!

Le conseil municipal de Paris est une pépinière de députés. Tous ces gens-là sont des hommes politiques.

Le gouvernement reculera-t-il? Il n'y a pas à se le dissimuler, le conflit n'est pas un conflit ordinaire.

Si le gouvernement annule le vœu, c'est la guerre. Et c'est la guerre au moment où les Chambres reviennent s'installer à Paris. M. Hérold, qu'avez-vous fait? Peut-être valait-il mieux...

Mais nous allons oublier que nous ne sommes pas chargés de donner des avis au cabinet. Nous sommes simples spectateurs, et nous voyons qu'il est d'ailleurs également perdu s'il recule ou s'il avance.

Chronique générale.

Nous lisons dans l'Agence Havas :

« La présence de quelques fonctionnaires à un dîner donné au Mans, le 29 septembre, avait produit dans cette ville une certaine émotion.

« Au cours de la polémique soulevée par cet incident, le Français et d'autres journaux se sont livrés à des attaques contre l'administration préfectorale; et cependant les faits démontrent que l'attitude du préfet a été des plus correctes.

« Quant à M. le général Cornat, commandant en chef le 4^e corps d'armée, il a déclaré protester contre l'interprétation donnée à sa présence à ce dîner, qui n'avait d'ailleurs nullement le caractère qu'une manifestation politique. »

Nous sommes surpris d'une peine disciplinaire n'ait pas été prononcée contre l'honorable général Cornat. On ne doit pas dîner le 29 septembre quand on a l'honneur de servir la République.

Après M. L'Hôte, après M. Cornat, c'est maintenant le tour de M. le général sénateur d'Andlau. On l'accuse d'avoir accepté une invitation chez M. le duc d'Aumale. Est-ce que le duc d'Aumale est hors la loi?

Comme on le voit, nous voguons en plein dans le régime des suspects.

Pendant ce temps, les fonctionnaires qui ont fait des réceptions officielles aux commis-voyageurs de l'amnistie plénière, ne sont ni révoqués ni frappés d'aucune peine disciplinaire. La conduite du ministère est scandaleuse.

M. le général Lecoq, commandant à Toulouse le 47^e corps d'armée, adresse la

dernier baiser.

Mélie hésitait. — Allez donc, mademoiselle, dit Malo; ils vous le commandent tous les deux.

— Que Dieu vous protège! dit encore le vieillard en faisant le signe de la croix.

Armand ordonna du geste à Malo de bien veiller sur son père, — c'était un ordre inutile; — puis, se réservant d'envoyer au secours du vieillard, il se précipita dans l'escalier, entraînant Mélie par la main.

Le fils de Jean-François dut faire un effort suprême pour laisser ainsi son père à la garde d'un seul homme; mais son devoir lui commandait d'aller faire évacuer le manoir, et d'ailleurs l'incendie qui commençait n'avait encore entamé que la toiture en chaume de l'aile gauche.

En ce moment, les sons du biniou devinrent plus distincts, Kerbozec ouvrit à Ermel et à ses gens la porte des barricades; le pont-levis fut levé pour ne plus s'abaisser.

Le colonel La Patrie rangeait sa troupe autour de la douve, à petite portée de fusil, mais dans les broussailles et derrière les fossés, car maintenant il pouvait profiter aussi des clôtures particulières aux cultivateurs de Bretagne.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Revue de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

XII

INTÉRIEUR DE ROSVEN.

(Suite.)

Louise, vaincue par la douleur, resta sans forces auprès d'Hilaire; Francisca fut la première à dire comment il fallait s'y prendre pour panser un blessé. Grâce à elle, les fermières, dont la terreur paralysait la bonne volonté, retrouvèrent leur courage. Bientôt après, malgré la fusillade, la chambre était convertie en une salle d'hôpital où toutes les femmes se comportaient comme autant de sœurs hospitalières.

Armand trouva Hilaire sur son séant; il le vit essayer de calmer la douleur de sa femme et demandant qu'on lui amenât ses enfants. Il fut alors

permis à Jean VII et à ses petits frères de redescendre.

Après avoir donné quelques louanges au brave Hilaire et à Yvon, qui était déjà sur pied, malgré la gravité de ses blessures, Armand se rendit chez le bonhomme.

A côté du patriarche, il n'y avait plus que Mélie et Malo; l'une, triste et douce, ne disant que quelques paroles harmonieuses comme la prière d'un ange; l'autre, silencieux, serrant convulsivement son fusil, et allant de temps en temps à la fenêtre pour voir s'il était temps de faire feu. Les contrevents étaient hermétiquement fermés, mais on y avait depuis longtemps pratiqué des meurtrières, c'était par là que Malo observait les mouvements extérieurs.

Malo tenait le bonhomme au courant de tout.

Une majesté radieuse illuminait maintenant les traits du patriarche de Rosven. En voyant entrer son fils Armand, il dit avec sang-froid :

— Eh bien! nos braves ont repoussé l'attaque du Nord, Ermel soutient la défense dans l'Ouest, et nous ne sommes menacés que par la troupe des sans-culottes qu'Hilaire a longtemps arrêtés, que Kerbozec a déçimés et qu'on tient en respect. Espérance!

— Quoi! vous savez tout! s'écria l'ainé de La Faugerais, vous saviez qu'Hilaire est blessé grièvement...

— Oui, mon fils, mais il ne succombera point! Oui, je sais tout ce que le brave Malo peut voir par ces meurtrières... Je n'ai pas été sans craintes quand il m'a dit qu'une compagnie de grenadiers marchait dans l'avenue; ensuite j'ai compris que les sauveurs d'Ermel à Valmy sont là...

— Et avec eux un sergent qui...

Des cris : Au feu! se firent entendre; — Armand s'interrompit; Malo s'écria :

— Le feu est au manoir.

— Où?

— Au toit de chaume de l'aile gauche.

— Il faut descendre, mon père!

— Ne t'inquiète pas de moi, dit paisiblement le bonhomme. Va en bas! que les blessés évacuent la grand'salle... Adieu!

D'un geste impératif, le vieillard octogénaire congédia son fils aîné, qui se retourna encore avant de sortir. Il vit alors le bonhomme les mains jointes, les yeux levés au ciel dans l'attitude d'un martyr, Mélie pieusement inclinée sur le vieillard, et Malo dont la pose et le regard signifiaient clairement : — Je le sauverai!

— Mélie! Mélie! s'écria Armand, non! ne reste pas en haut!

— C'est juste, mon enfant, dit aussitôt le patriarche... Moi seul je dois mourir dans mon manoir... Les flammes viendront me dévorer avec les images de mes ancêtres!... Enfant, reçois mon

lettre suivante à la feuille radicale qui s'intitule le Réveil :

« Toulouse, le 26 octobre 1879.

» Monsieur le rédacteur, je lis dans le numéro du Réveil du dimanche 27 octobre :

» 1° Que je me suis fait tirer l'oreille pour obéir à une circulaire ministérielle qui défendait d'envoyer à la messe les musiques militaires ;

» 2° Que M. l'aumônier de la garnison, à force de démarches, a obtenu que le général ordonnât aux enfants de troupe d'assister à la messe sous la surveillance d'un sergent et sous peine de salle de police ;

» 3° Que je ne suis pas catholique.

» Permettez-moi de vous informer que toutes ces allégations sont complètement erronées.

» J'ai toujours eu l'excellente habitude d'obéir aux ordres de mes chefs, sans tarder, aussitôt qu'ils me sont parvenus.

» Il n'existe pas de circulaire ministérielle qui défende aux généraux d'envoyer les musiques militaires aux messes militaires, qui se disent tous les dimanches exprès pour les soldats. Celle que vous invoquez ne vise aucunement les musiques militaires, ainsi qu'il résulte d'instructions précises du ministre de la guerre.

» M. l'aumônier de la garnison n'a fait aucune démarche auprès de moi pour que j'ordonne aux enfants de troupe d'aller à la messe ; je n'ai donc pas eu à les menacer de punitions s'ils ne s'y rendaient pas.

» Enfin, je suis catholique et nullement disposé à changer de religion.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, et au besoin je vous requiers de vouloir bien insérer textuellement cette rectification dans votre plus prochain numéro.

» Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le général commandant le 17^e corps d'armée,
LECOINTE.

Nous lisons dans la Correspondance Saint-Chéron :

« Paris, 28 octobre, 5 heures du soir. — Il est aujourd'hui à peu près avéré que le fameux incident de l'École de Saumur, désormais réduit à ses proportions exactes, était un coup monté contre Don Carlos et les légitimistes de l'Anjou. On raconte que des reporters des feuilles radicales seraient partis, à la suite du duc de Madrid, tout exprès pour trouver quelque chose qui ressemble à une manifestation politique et la dénoncer par la voie de la presse.

» Certain groupe officieux rêve positivement d'obtenir l'expulsion de tous les membres des familles princières habitant en France.

» On dit même, ce soir, que le conseil des ministres aurait décidé l'expulsion du duc de Madrid, mais je ne veux pas le croire.

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

On nous adresse la communication suivante sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

« Toutes les personnes qui ont eu l'occasion de voir M. Gambetta, depuis son retour du château des Crêtes, l'ont trouvé très-irrité contre les hommes de l'extrême gauche. On assure qu'il a donné à ses confidents, MM. Ranc, Spuller, Allain-Targé et Quentin, des instructions très-machiavéliques, et le fin mot de ces instructions, c'est que les intransigeants pourraient bien passer un mauvais quart d'heure.

» On prépare à la présidence un certain nombre d'exécutions, dans le genre de celles qui ont atteint Duportal et Bonnet-Duverdier. M. Gambetta considère, paraît-il, la République comme étant en péril, et ses confidents déclarent que son audace grandira avec le danger du gouvernement qui lui est cher.

» M. Gambetta, qui rêve pour lui-même les jouissances du Directoire, et qui voudrait rester le plus longtemps possible sous les lambris dorés du duc de Morny, avait, nouveau Barras, fait choix d'un général pour l'associer à ses desseins. Mais à la suite d'un incident qui a fait beaucoup de bruit il y a quelques jours, dans le monde diplomatique, le marquis de Galliffet perdit la confiance du président de la Chambre, et c'est alors que M. Gambetta, espérant trou-

ver dans le général Billot un instrument plus accommodant, a imposé au ministre de la guerre, toujours sceptique et indifférent, la nomination du sénateur de la Corrèze au commandement du 45^e corps d'armée. Tout le monde sait que le général Billot a obtenu l'avancement rapide dont il vient d'être l'objet, en faisant de la politique républicaine dans les couloirs de la Chambre et du Sénat.

» Or, il y a quelques jours, un général pourvu d'un grand commandement était assis dans un café du boulevard. Entrent deux officiers en bourgeois. L'un d'eux s'adressant au vieux général lui dit : « Eh bien, mon général, voilà Billot nommé au grand commandement de Marseille ; j'es-père que nous verrons bientôt la nomination de Labordère, de Cluseret et de Bergeret lui-même. » — L'officier qui parlait ainsi était un colonel de cavalerie dont la conduite avait été héroïque pendant la guerre. Le général ne répondit rien. Mais un député radical qui se trouvait là, entendant le propos, courut le dénoncer au ministre de la guerre, qui prescrivit aussitôt que le colonel subirait un conseil d'enquête.

» Par les temps qui courent, il est imprudent de dire ce qu'on pense dans les lieux publics.

LE RETOUR DE LA CARAVANE.

La société des touristes politiques qui a fait son voyage circulaire en Algérie, rentre en France au milieu d'un éclat de rire à peu près universel.

On fait le compte des banquets, des déjeuners, des dîners, des collations, des lunches, des punchs auxquels ils ont pris part. Le chiffre est épouvantable. Du 26 septembre au 15 octobre, trente et un festins ! en évaluant à cinq toats portés dans chacune des agapes et en multipliant le nombre des toats par celui des festins, on arrive à un total fantastique.

Heureusement que le suffrage universel a mis à la Chambre plusieurs pharmaciens. L'un d'eux était de la délégation parlementaire ; il aura pu donner des conseils et des soins à ses collègues. On raconte mille drôleries sur le voyage.

C'était, paraît-il, une suite ininterrompue d'aventures bouffonnes : M. Girerd et quelques autres avaient bien emporté l'intention d'être sérieux ; mais au débarquement en Algérie, il s'est trouvé que cette intention, mal enregistrée, s'était égarée avec une partie des bagages : ils n'ont pu la retrouver que vers la fin de l'excursion.

Quand on avait bien déjeuné, bien dîné, fumé nombre de cigares exquis, bu, vu et entendu toutes sortes de choses, un député, plus facétieux que les autres, disait gravement : « Messieurs, si nous étudions maintenant la réorganisation administrative de l'Algérie. » La plaisanterie ne manquait jamais son effet.

Gardant par bonheur encore une lueur de sérieux au milieu de toutes ces parades, nos gens se sont peu montrés aux Arabes.

Ils auraient fait bien mauvais effet. Habités à la tenue de nos officiers, les populations algériennes regardaient passer sans y rien comprendre cette goguette parlementaire. Nos personnages avaient bien un peu l'air d'étudiants, nullement l'air de gens qui étudient. Les voilà de retour ; tant mieux ! Le divertissement n'avait que trop duré, sinon pour eux, du moins pour nous.

(Le Français.)

LE DISCOURS DE M. LOUIS BLANC.

M. Louis Blanc, toujours et plus que jamais tourmenté par le besoin de placer et de replacer son éternel discours socialiste — un discours qui date de 1848 — a pris la parole dimanche au banquet de l'exposition collective ouvrière. Nous avons lu avec attention cette longue série de phrases sur la liberté, le budget du travail, l'association, les assurances, l'intérêt personnel et l'intérêt collectif, et nous mettons au défi qu'on y trouve une idée pratique ou une idée nouvelle. Ce que M. Louis Blanc a dit au restaurant du lac Saint-Fargeau, il l'avait dit en 1848, à propos des ateliers nationaux, comme il l'avait écrit dans son journal le *Nouveau-Monde*. Des mots, des mots, et encore des mots ; des appels de trompettes, des boniments à la Mangin. Voilà tout ce qu'on trouve dans le discours de M. Louis Blanc. C'est un musicien, un virtuose de la parole qu'on peut écouter, avec plaisir, en dilettante ; mais ce

virtuose exécute toujours le même air et les mêmes variations.

Il nous semble qu'il y a autre chose à dire aux ouvriers que ceci : « Renversez, bouleversez l'ordre social, et vous vous en trouverez mieux. »

A propos d'intérêt collectif et personnel, d'association, etc., je voudrais qu'on dit aux travailleurs :

Depuis 1848 on vous prêché l'association, qui seule peut vous arracher à la misère et à l'esclavage ; or, qu'avez-vous fait pour arriver à ce but ? Rien ! vous avez tonné contre le patron, vous avez fait les grèves, et puis c'est tout.

Les capitaux nous manquent ! répondez-vous ; s'ils vous manquent, c'est que vous l'avez bien voulu.

Si depuis 1848 la moitié seulement des ouvriers de Paris, soit deux cent mille, avait placé dans une caisse cinq centimes par jour, c'est-à-dire la millième partie de ce qu'un ouvrier dépense par mois au cabaret, cette formidable association disposerait aujourd'hui de CENT MILLIONS ! Voilà ce que M. Louis Blanc devrait dire aux ouvriers. Il est vrai qu'il risquerait de se faire huer par son auditoire, comme l'a été, au congrès de Marseille, l'orateur qui a dit aux ouvriers : économisez !

La Gazette de France a reçu la dépêche suivante, d'Alais, 28 octobre :

« Un jugement ordonnant la réintégration immédiate des Frères etiam manu militari vient d'être prononcé : l'administration préfectorale intervient et défère le jugement au tribunal des conflits. Immense émotion. »

Etranger.

ITALIE. — Il se tient en ce moment à Naples un congrès de la Paix.

Tous les douze ou quinze ans nous voyons ces réunions de quelques idéologues, animés sans doute de sentiments généreux mais naïfs. Si à ces congrès assistaient les principaux ministres de chaque Etat, on pourrait le prendre au sérieux. Mais leurs membres ont beau sanctionner par leurs votes de belles résolutions, ils restent toujours sans influence sur les gouvernements. Il en sera du congrès de Naples ce qu'il a été du congrès de Paris.

Le baron de Holtzendorf, un Prussien, y assistait. Ce n'était pas lui qu'il fallait inviter, mais bien le prince de Bismark.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople que l'impression produite par la nomination du ministre est excellente ; le public comprend qu'il est composé de tous les éléments nécessaires pour la situation : Sait-Pacha, jeune, actif et d'un caractère ferme ; Mahmoud-Pacha, sévère, intègre, et jouissant d'un prestige universel par la fermeté de sa volonté et son expérience consommée. On apprend, en outre, que ce changement provient de l'initiative seule du Sultan et on a de la confiance pour l'avenir.

Sa Majesté répète à qui veut l'entendre que sa seule préoccupation est l'exécution du traité de Berlin et le redressement du crédit de l'Etat par ses propres sacrifices et même par des privations, et c'est pourquoi elle a nommé au premier poste un homme supérieur de la nouvelle génération ; à l'intérieur, l'homme qui connaît le mieux le pays ; aux affaires extérieures, Savas-Pacha, dont la capacité diplomatique est incontestable ; à la justice, Djirwet-Pacha, qui est notre merveilleux légiste, et aux finances un ancien fonctionnaire supérieur de ce ministère dont l'intégrité lui a toujours attiré l'estime générale.

Les nouvelles fonctions de Savfet-Pacha, d'inspecteur, de surveillant ou de conseiller privé du Sultan, comme vous voudrez, indiquent que la résolution du souverain d'entrer dans la voie des réformes est sincère et sérieuse.

Chronique militaire.

On lit dans la République française :

« D'importantes modifications viennent d'être introduites ou vont l'être bientôt dans l'organisation du Prytanée militaire de La Flèche.

Depuis plusieurs années déjà, les officiers généraux qui avaient été chargés de l'inspection annuelle dudit établissement avaient démontré la nécessité de changer le système suivi jusqu'ici. Toutefois, bien le trop nombreux état-major placé à la tête du Prytanée, le ministre de la guerre n'a point encore pris de disposition nouvelle en ce qui concerne l'âge d'admission nouvelle et le nombre de ceux-ci. Il en a donné le commandement à un lieutenant-colonel d'infanterie qui sera chargé d'étudier les réformes proposées et d'en préparer l'application. Parmi ces réformes, viendrait en première ligne celle de l'âge d'admission, qui serait reculé à douze ans au minimum, peut-être même à treize ou quatorze ans.

Le collège militaire de La Flèche étant, en outre, l'un des plus beaux et des plus vastes établissements scolaires de France, on chercherait à tirer un meilleur parti des immenses bâtiments qu'il contient et l'on augmenterait considérablement le nombre de ses élèves internes. Enfin, comme depuis quelques années beaucoup des jeunes gens qui y avaient reçu une instruction complète aux frais de l'Etat s'abstenaient ensuite d'entrer dans l'armée ou dans les administrations publiques, on rechercherait le moyen de remédier à cet état de choses. Il est à souhaiter que toutes ces études de réorganisation soient terminées le plus tôt possible, car, du moment que l'on conserve au Prytanée militaire de La Flèche sa destination actuelle, il est indispensable qu'il puisse faire promptement une sérieuse concurrence aux établissements congréganistes pour le recrutement de l'École de Saint-Cyr et de l'École polytechnique.

Il serait difficile de mieux avouer l'infériorité des établissements universitaires vis-à-vis des établissements congréganistes.

En outre, pour toute personne de bonne foi, l'utilité de ces derniers paraît incontestable, ne serait-ce que pour maintenir par la concurrence une salutaire émulation.

Les officiers, surtout ceux de la réserve et de l'armée territoriale, se plaignent beaucoup de la surveillance tracassière dont ils sont l'objet en ce qui touche leurs opinions politiques. Il paraît que tout officier qui n'est pas notoirement républicain est obligé d'apporter la plus grande circonspection non-seulement dans son langage, mais même dans le choix de ses relations.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UNE LETTRE DU MAIRE DE VERNANTES.

Voici la lettre que M. le docteur Perrigault, maire républicain de Vernantes, vient d'adresser au *Patriote de l'Ouest* :

Vernantes, le 27 octobre 1879.

Monsieur le rédacteur,

Tous les journaux se sont émus de la visite de Don Carlos à Jalesnes et en vérité ils nous prouvent bien par là, si nous ne le savions déjà, que les Chambres sont en vacance.

Voudriez-vous être assez bon pour donner l'hospitalité dans votre journal à ces deux ou trois lignes, dictées par un sentiment de justice et dans un but de rectification. Je ne prétends traiter que les choses qui concernent la municipalité de la commune de Vernantes.

Cette commune possède une compagnie de sapeurs-pompiers qui a pour lieutenant M. le comte Urbain de Maillé. M. le marquis de Maillé, le père du lieutenant, juge à propos de recevoir « monseigneur le duc de Madrid, » comme il l'appelle, et donne à cette occasion une fête au château de Jalesnes. Le mardi 21 octobre, le château doit être illuminé et il doit y avoir spectacle ; M. de Maillé, en homme prudent, prie son fils d'inviter les pompiers à se transporter à Jalesnes avec l'attribut de leur emploi, je veux dire la pompe. LE MAIRE AUTORISE CE DÉPLACEMENT. Voilà le fait. Libre à la presse parisienne de l'interpréter à sa guise.

Maintenant, Monsieur le rédacteur, voulez-vous me permettre quelques réflexions ?

La commune de Vernantes, que j'ai l'honneur de représenter et d'administrer est républicaine, ce que vous ignorez (1) ; Paris aussi est une ville républicaine, ce dont vous ne doutez pas ; hé bien ! si quelqu'un s'avise de demander aux républicains de Vernantes comment ils ont reçu Don Carlos ?

(1) M. Perrigault se trompe, nous ne l'ignorons pas. (Note du Patriote.)

ils répondront : AVEC LE VISOIR DE LA COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS ! et si cette personne indiscrette s'adressant aux républicains de Paris, demande à ceux-ci comment ils ont reçu le Schah de Perse ? ne seront-ils pas obligés de répondre : avec l'argent des contribuables. J'aime mieux la première réception. Qu'en pensez-vous, monsieur le rédacteur ? Trouveriez-vous le Schah plus libéral que Don Carlos ? Je vous laisse le soin de trancher la question.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire de Vernantes,

D^r PERRIGAUD.

Dans cette curieuse lettre, M. le docteur Perrigault n'explique pas pourquoi, en sa qualité de maire et surtout de républicain, il a assisté, à cheval, à la chasse organisée en l'honneur de Don Carlos, et le soir, à Jalesnes, au dîner offert aux invités.

Que M. Perrigault se rassure, il ne peut rien lui arriver de fâcheux : est-ce que ses opinions bien connues ne lui garantissent la bienveillance du gouvernement ?

Ah ! s'il était légitimiste ou bonapartiste ! ! !

De la lettre de M. le maire de Vernantes, il résulte, dit l'Union de l'Ouest, « que M. Urbain de Maillé, lieutenant de pompiers, a été révoqué pour avoir fait son service. »

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain vendredi 31 octobre, une représentation extraordinaire sera donnée, avec le concours de la troupe de M. Chavannes, par la célèbre Compagnie des véritables ZOULOUS qui vient d'obtenir sur les principales scènes d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, de Belgique et de France, les plus brillants succès.

Lundi 3 novembre, les artistes du Grand-Théâtre d'Angers viendront jouer les Noces de Jeannette et la Dame blanche. — Dans la première pièce, nous entendrons M^{lle} Lagye, la prima dona nouvellement engagée, et M. Rougé. — Les rôles de la Dame blanche seront remplis par M^{mes} Lagye, Longueville, Chambéry, MM. Gense, Sureau, Boutanger, Letellier et Legal.

INTERDICTION DE LA PÊCHE.

Le préfet de Maine-et-Loire rappelle à l'attention des habitants de ce département les dispositions suivantes extraites du décret du 18 mai 1878 et des lois des 15 avril 1829 et 31 mai 1865, sur la pêche fluviale :

« La pêche du saumon, de la truite et de l'ombre-chevalier est interdite du 20 octobre au 31 janvier, celle du lavaret est interdite du 15 novembre au 31 décembre. »

« Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main. »

« Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter et d'importer les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche est interdite. »

« Cette disposition n'est pas applicable aux poissons provenant des étangs et réservoirs. »

« Quiconque, pendant la période de l'interdiction de la pêche, transportera ou débitera des poissons provenant des étangs et réservoirs, sera tenu de justifier de l'origine de ces poissons. »

« Quiconque se livrera à la pêche pendant les temps, saisons et heures prohibés par les ordonnances, sera puni d'une amende de trente à deux cents francs. »

« L'infraction aux dispositions de l'article 5 de la loi du 31 mai 1865 sera punie des peines portées par l'article 27 de la loi du 15 avril 1829 (amende de trente à deux cents francs), et, en outre, le poisson sera saisi et vendu sans délai, dans les formes prescrites par l'article 42 de ladite loi. »

« Les poissons saisis, vendus aux enchères conformément à l'article 42 de la loi du 15 avril 1829, ne peuvent être exposés de nouveau en vente. »

« La recherche du poisson pourra être faite en temps prohibé à domicile, chez les aubergistes, chez les marchands de denrées comestibles et dans les lieux ouverts au public. »

ANGERS.

Le retour des vainqueurs. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, le retour à Angers de la portion du 2^e régiment d'artil-

lerie-pontonnières, qui est allée à Poitiers pour y faire les exercices à feu auxquels chaque régiment d'artillerie est soumis par les règlements militaires. Cette portion comprenait, cette année, quatre compagnies : les 4^e, 11^e, 12^e et 14^e.

Le détachement, venant de Brissac, est arrivé à heure fixe. A 9 heures 1/2, il était à l'intersection de la vieille et de la nouvelle route des Ponts-de-Cé.

Les hommes, restés à Angers, ont fait à leurs camarades une réception comme il n'avait pas encore été donné à la ville d'Angers d'en voir une semblable. Un des fourgons du régiment avait été transformé en char de triomphe. Orné de feuillages et d'arbustes, il portait un piédestal élevé sur lequel était dressé debout un tonneau peint aux couleurs nationales, figurant la cible pour le tir au mortier ; partout des drapeaux et des rubans. Le char ainsi paré, attelé de quatre chevaux blancs, est allé à la rencontre du détachement jusqu'au delà des Ponts-de-Cé. Il était destiné, on le devine, aux vainqueurs des exercices de tir, qu'on ramène ainsi, d'habitude, jusqu'au quartier, dans les villes où résident des régiments d'artillerie. C'est une fête toute militaire, de tradition.

A l'entrée de la nouvelle route des Ponts-de-Cé, des bouquets ont été offerts aux heureux vainqueurs ; le détachement s'est formé en colonne de marche, trompettes et fanfare en tête ; le colonel, le lieutenant-colonel et tout le corps d'officiers précédait le char ; à la suite, les quatre compagnies. Le détachement a ainsi parcouru la nouvelle route, le rond-point des Magnolies, la rue d'Orléans, la rue du Haras et l'avenue de Conlatades. Il est entré au quartier par la porte qui ouvre sur la place du Quartier-de-Cavalerie.

Les prix du concours de tir au canon ont été remportés : le 4^e, par la 12^e compagnie ; le 2^e, par la 4^e, et le 3^e, par la 14^e.

Le prix du tonneau, de beaucoup le plus difficile à gagner et le plus méritoire, a été remporté par un jeune soldat de la 4^e compagnie, nommé Pilon. Pour l'obtenir, il faut, à une distance de 600 mètres et tirant au mortier, mettre la bombe dans le tonneau. Bien des exercices à feu se passent, sans que le prix soit remporté.

On ignorait généralement en ville que cette rentrée du champ de tir se faisait d'une manière aussi solennelle ; autrement, le public se fût porté en foule au devant du régiment. Mardi matin, un certain nombre de curieux stationnaient au rond-point des Magnolies, mais le nombre en eût été plus considérable, si les amateurs de spectacles militaires avaient été prévenus. L'année prochaine, ils prendront leur revanche

(Union de l'Ouest.)

— On lit dans le Courrier d'Angers :

« Dimanche soir, à l'entrée du Cirque, vers dix heures et demie, deux citoyens se sont pris de querelle. L'agent de police Desbois voulut mettre le holà. Mais voilà tout à coup que nos « deux nouvelles couches » oublièrent leur querelle et tombent à bras raccourcis sur le malheureux agent, qui ne tarda pas d'ailleurs à être secouru par un de ses collègues. Les deux champions furent arrêtés, et l'on put croire que tout était fini. »

« Mais un rassemblement de deux ou trois cents frères et amis environ s'étant formé, une lutte s'engagea avec les agents dans le but de leur arracher leur capture. Les agents, cela va sans dire, furent traités d'assassins, de voyous, de canaille et autres épithètes faisant partie du vocabulaire de cette aimable société. »

MONTMORILLON.

Nous lisons dans le Courrier de la Vienne :

« M. de Mun a donné dimanche à Montmorillon la conférence que nous avons annoncée. »

« Là comme partout ailleurs, l'orateur catholique a provoqué l'enthousiasme de son auditoire. Plus de 1,500 personnes remplissaient la vaste salle de l'usine de M. Marchaux, trop petite cependant pour contenir le public qui se pressait au dehors. L'élite de la classe dirigeante du Poitou entourait M. le général de Ladmirault, président de de cette assemblée, où les cultivateurs de l'arrondissement et les ouvriers occupaient une très-large place. »

BAUGÉ.

A la date du 11 octobre, le tribunal de Baugé, saisi en appel de la plainte formée

par dame Renée Pineau, sœur Sainte-Dositée, contre le maire de Chigné, canton de Noyant, a rejeté le déclinatoire présenté par M. le préfet de Maine-et-Loire, et ordonné qu'il fût passé outre aux débats.

Le 24 octobre, M. le préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté de conflit, qui enlève l'affaire au tribunal civil et la défère au tribunal administratif.

BRESSUIRE.

On écrit de Bressuire, 28 octobre :

« Un singulier accident est arrivé hier, vers quatre heures de l'après-midi, au train de voyageurs venant des Sables-d'Olonne, sur le territoire de la commune de Clazay. »

« Un troupeau de bœufs s'étant engagé sur la voie du chemin de fer, fut rencontré par le train, près de la borne kilométrique n° 448. Trois d'entre eux furent tués sur le coup, mais la secousse fut telle que l'avant-dernier wagon sortit des rails et fut entraîné en dehors de la voie pendant un espace de 400 mètres environ. »

« Par bonheur, il n'y eut aucun accident de personnes à déplorer. Une équipe de travailleurs, qui se trouvait non loin de là, put enrayer la voiture, et le train continua sa marche sans encombre. »

LE MANS.

Des expériences curieuses ont été faites dimanche au Mans, pour l'emploi de locomotives routières ou voitures à vapeur destinées à la traction, sur routes, de charrettes, chariots, fourgons, contenant les plus lourds chargements. Cette traction et ce transport seraient impossibles et impraticables au moyen de chevaux de trait. MM. Bollée sont les inventeurs et constructeurs de ces machines qui, en présence d'une foule de spectateurs, ont entraîné, dans les côtes les plus rapides, trois lourds chariots d'artillerie de siège, chargés chacun de six mille pesant de fonte.

Une locomotive routière a dû partir du Mans, mardi, pour traverser toute la France en suivant le département de la Sarthe, par Château-du-Loir et toutes les localités intermédiaires, pour gagner ensuite l'Indre-et-Loire, la Vienne, la Haute-Vienne, la Corrèze, le Lot, le Tarn-et-Garonne, l'Ariège, et arriver aux Pyrénées sur les frontières de la république d'Andorre, offrant ainsi sur tout ce long parcours le spectacle et l'attrait de ce moyen nouveau de voyage et de transport.

Marché de Saumur du 25 octobre.

Blé de semence.	29 50	Huile de noix.	50 125
Blé nouv. (h.).	—	Huile chene.	50
Froment (h.).	77	Graine trèfle	50
Halle, moy ^r .	74	— luzerne	50
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780 68
Orge.	65	Luzerne	780 80
Avoine bar.	50	Paille	780 60
Fèves.	75	Amandes.	50
Pois blancs.	80	Cire jaune.	50 190
— rouges.	80	Chanvres 1 ^{re}	—
Graine de lin.	70	— qualité (52 k. 500)	46
Chenevis.	50	— 2 ^e	42
Farine, culas.	157 73	— 3 ^e	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à	130
Id.	2 ^e id.	à	100
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à	100
Id.	2 ^e id.	à	95
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	100
Id.	2 ^e id.	à	95
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	90
Id.	2 ^e id.	à	85
La Vienne, 1877.	—	à	75
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1877.	—	à	140 à 150
Id.	1878	à	—
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	à	200 à 215
Id.	2 ^e id.	à	140 à 150
Id.	1 ^{re} id.	à	—
Id.	2 ^e id.	à	—
Varrains, 1877.	—	à	—
Varrains, 1878.	—	à	130 à 135
Bourgueil, 1878.	1 ^{re} qualité	à	150 à 155
Id.	2 ^e id.	à	130 à 135
Id.	1 ^{re} id.	à	—
Id.	2 ^e id.	à	—
Restigné, 1878.	—	à	135
Id.	1877.	à	—
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	à	125 à 130
Id.	2 ^e id.	à	120 à 125
Id.	1 ^{re} id.	à	—
Id.	2 ^e id.	à	—

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le dix-huitième centenaire de la destruction de Pompéi, par S. L. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Les docks et le bassin à flot de Lormont, près de Bordeaux, par X. Dachères. — Les belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — A travers l'isthme de Panama, par R. B. — François, par M. A. de Pontmartin. — Bulletin financier. — Types populaires du Portugal, par X. B. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Grand prix de Rome (sculpture) : Tobie rendant la vue à son père, œuvre de M. L. Fagel.

— Le XVIII^e centenaire de la destruction de Pompéi (deux gravures). — Courses de Chantilly, 12 octobre : Nonancourt et Seymour, vainqueurs dans les courses du prix du Connétable et du prix de la Forêt. — Madame Adelina Patti. — Vue à vol d'oiseau des docks et du bassin à flot de Lormont, près de Bordeaux. — A travers de l'isthme de Panama (six gravures). — Salon de 1879. — La Vendange, tableau de M. Daniel Knight. — Types populaires portugais (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr. ; 6 mois, 11 fr. 50 ; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Vendredi 31 octobre 1879.

Une seule représentation donnée avec le concours de LA COMPAGNIE DES

VÉRITABLES ZOULOUS

Jobin et Nanette, vaudeville en 1 acte, par Michel Carré et Léon Battu.

Chants et Exercices, par les ZOULOUS, et dont voici le programme :

Chant de bienvenue. — Chant de guerre. — Chant d'allégresse après la victoire avec combats aux bâtons. — Lamentations après la défaite. — Lutte nationale. — Chanson des noces. — Exercices à l'assaïgaie.

Un mari dans du coton, comédie en 1 acte, de Lambert Thiboust.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

— Plus de dames au dos rond avec les bretelles américaines. (Voir 4^e page.)

— Graine de Montard blanche Didier. (Voir aux annonces.)

Dépôt chez M. Micault-Roy, épiciier.

— Capsules Durel, au goudron ferrugineux.

Dépôt dans les pharmacies.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésnière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésnière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésnière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BISSON, successeur de TExier ; J. RUSSON, épiciier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

